

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 15 août 2023 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, **mardi 29 août 2023 à 19h.**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est absent :

Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

- Réouverture de la séance
- 14. Support financier exposition agricole
- 15. Embauche du personnel d'aréna
- 16. Creusage Ruisseau verbalisé
- 17. Certificat de paiement 3
- 18. Ordre de changement 6
- 19. Ordre de changement 11
- 20. Ordre de changement 13
- 21. Ordre de changement 15
- 22. Offre de service Englobe
- 23. Facture numéro 7 CPE
- 24. Embauche du personnel d'entretien ménager
- 25. Demande de gratuité centre multifonctionnelle
- 26. Social de fin d'année pour les employés
- 27. Utilisation redevance gravière
- 28. Achat matériel pour traitement eau potable
- 29. Mandat Pomerleau génératrice
- 30. Renouvellement TECQ
- 31. Période de Questions
- 32. Fermeture de la séance

#### ❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

#### 14- SUPPORT FINANCIER EXPOSITION AGRICOLE

2023-08-209

**Considérant** que le comité de l'Exposition agricole de Beauce inc. désire construire un pavillon familial ;

**Considérant** que le nouveau bâtiment pour la famille permettra d'augmenter les activités familiales de toutes les tranches d'âge ;

**Considérant** que le comité demande une assistance financière de 20 000 \$ à la municipalité pour la construction de son bâtiment ;

**Considérant** que les activités organisées par le comité de l'Exposition agricole de Beauce sont bénéfiques pour la municipalité ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil offre une assistance financière de 20 000 \$ au comité de l'Exposition agricole de Beauce inc. pour la construction d'un nouveau pavillon familial ;

**Que** le montant d'assistance financière soit 20 000 \$ soit pris au budget 2023 de la municipalité.

#### 15- EMBAUCHE DU PERSONNEL D'ARÉNA

2023-08-210

**Considérant** que le conseil désire embaucher des personnes responsables de l'aréna pour la période hivernale;

**Considérant** que les responsables devront s'occuper de la surveillance des utilisateurs et de l'entretien de la glace et des équipements;

**Considérant** que monsieur Nathan Mathieu et monsieur Daniel Ménard ont démontré de l'intérêt à reprendre leur poste;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le mandat de personnel d'aréna pour la surveillance des utilisateurs et de l'entretien de la glace soit donné à monsieur Yannick Drouin et monsieur Daniel Ménard.

#### 16- CREUSAGE RUISSEAU VERBALISÉ

**2023-08-211**      **Considérant** que le conseil désire faire des travaux au Ruisseau Foley pour faciliter l'écoulement au niveau de la rue Drouin et Lapointe;

**Considérant** que l'autorisation pour droit de passage a été donnée par le propriétaire du 481 rue Lapointe ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** les travaux au ruisseau Foley soient effectués par Excavation Doris Drouin inc dans le secteur de la rue Drouin et Lapointe.

### **17- CERTIFICAT DE PAIEMENT 3**

**2023-08-212**      **Considérant** que les travaux au 463 rue Principale ont débuté.

**Considérant** que les travaux sont effectués par la firme Construction JL Groleau inc.;

**Considérant** que cette dernière recommande le troisième paiement de 117 039,07 \$ taxes incluses pour les travaux effectués;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le montant de 117 039,07 \$ taxes incluses soit versé, via le règlement d'emprunt, à la firme Construction JL Groleau inc. pour les travaux effectués au 463 rue Principale.

### **18- ORDRE DE CHANGEMENT 6**

**2023-08-213**      **Considérant** que la firme WSP Inc., responsable des travaux du projet du CPE, a fait des recommandations pour l'ajout de laine insonorisant au plancher;

**Considérant** que ces travaux consistent, entres autres, par l'ajout de laine insonorisant de 140 mm pour compléter les travaux au plancher;

**Considérant** que ces directives de changements totalisent un montant de 5 745,32 \$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme WSP pour l'amélioration du CPE au montant de 5745,32 \$ plus taxes pour l'ajout de laine insonorisant au premier plancher financer via le règlement d'emprunt.

## 19- ORDRE DE CHANGEMENT 11

2023-08-214

**Considérant** que la firme WSP Inc., responsable des travaux du projet du CPE, a fait des recommandations pour la configuration du branchement pluvial;

**Considérant** que ces travaux consistent, entre autres, à dévier le branchement pluvial sur le côté du bâtiment pour faciliter la pente au sous-sol;

**Considérant** que ces directives de changements totalisent un montant de 2312,40 \$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme WSP pour l'amélioration du CPE au montant de 2312,40 \$ plus taxes pour la configuration du branchement pluvial, financer via le règlement d'emprunt du projet.

## 20- ORDRE DE CHANGEMENT 13

2023-08-215

**Considérant** que la firme WSP Inc., responsable des travaux du projet du CPE, a fait des recommandations pour l'ajout du relais électrique pour le clavier numérique pour les portes;

**Considérant** que ces travaux consistent, entre autres, à ajouter le relais électrique pour le système de portes;

**Considérant** que ces directives de changements totalisent un montant de 851,89 \$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme WSP pour l'amélioration du CPE au montant de 851,89 \$ plus taxes pour l'ajout du relais électrique pour le clavier numérique pour les portes financé via le projet via le règlement d'emprunt du projet.

## **21- ORDRE DE CHANGEMENT 15**

**2023-08-216** **Considérant** que la firme WSP Inc., responsable des travaux du projet du CPE, a fait des recommandations pour la dalle extérieure;

**Considérant** que ces travaux consistent, entre autres, à effectuer des travaux de complément de design à la dalle extérieure;

**Considérant** que ces directives de changements totalisent un montant de 1022,00 \$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme WSP pour l'amélioration du CPE au montant de 1022,00 \$ plus taxes pour la dalle extérieure de la cour arrière financé via le règlement d'emprunt du projet.

## **22- OFFRE DE SERVICE ENGLOBE**

**2023-08-217** **Considérant** que le conseil désire débiter les travaux au terrain de tennis;

**Considérant** que les travaux doivent être effectués avec un contrôle de la qualité des sols et matériaux ;

**Considérant** que la firme Englobe a fourni une soumission pour le contrôle de la qualité des sols et matériaux des travaux de construction du terrain de tennis au montant de 5317,59 \$ avec taxes;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** l'offre de la firme Englobe au montant de 5317,59 \$ avec taxes soit acceptée pour le contrôle de la qualité des sols et matériaux pour les travaux du terrain de tennis.

## **23- FACTURE NUMÉRO 7 CPE**

**2023-08-218** **Considérant** que les travaux du bâtiment municipal du futur CPE avancent bien;

**Considérant** que la firme d'architectes Roy Jacques et Darisse fait les plans de l'aménagement du CPE;

**Considérant** que la firme réclame un montant de 1878,75 \$ plus taxes pour le suivi de construction;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le montant de 1878,75 \$ plus taxes soit payé via le règlement d'emprunt à la firme d'architectes Roy Jacques Darisse pour les travaux du suivi de construction au 463 rue Principale.

#### **24- EMBAUCHE DU PERSONNEL D'ENTRETIEN MÉNAGER**

**2023-08-219** **Considérant** que le conseil était à la recherche de personnel pour l'entretien ménager de différents bâtiments municipaux;

**Considérant** que les candidats ont été rencontrés ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** les services de monsieur Jimmy Gauthier soient retenus pour l'entretien ménager de différents bâtiments municipaux.

#### **25- DEMANDE DE GRATUITÉ CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

**2023-08-220** **Considérant** que le comité responsable de la réfection de la cour d'école désire organiser un 5 à 7 le 23 septembre 2023;

**Considérant** que ceux-ci demandent de louer gratuitement le centre multifonctionnel pour organiser l'événement;

**Considérant** que la municipalité désire encourager le projet de réfection de la cour d'école;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte de permettre l'organisation du 5 à 7 du 23 septembre gratuitement dans le centre multifonctionnel au profit de la cour d'école.

#### **26- SOCIAL DE FIN D'ANNÉE POUR LES EMPLOYÉS**

**2023-08-221** **Considérant** que le conseil désire offrir un cadeau à ses employés;

**Considérant** que les employés désirent organiser un social pour Noël;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le montant de 50 \$ soit alloué pour chaque employé présent au social de fin d'année.

## **27- UTILISATION REDEVANCE GRAVIÈRE**

**2023-08-222** **Considérant** que le conseil désire faire des travaux de rapiéçage dans le Rang du Grand Shenley;

**Considérant** que le conseil utilise 38 000 \$ de la redevance gravière pour les travaux du rang Grand Shenley effectué par l'entreprise Pavage Jean-Luc Roy;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** l'utilisation de la redevance de la gravière serve aux travaux de rapiéçage du rang Grand Shenley.

## **28- ACHAT MATÉRIEL POUR TRAITEMENT EAU POTABLE**

**2023-08-223** **Considérant** que le conseil désire être à l'affut de tout bris d'équipement pour notre réseau d'eau potable;

**Considérant** que l'achat d'une pompe de rechange et un moteur électrique serait essentiel en cas de défectuosité;

**Considérant** que la facture s'élève au montant de 9 000 \$ taxes incluses pour la pompe et le moteur électrique;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** l'achat d'une pompe et d'un moteur électrique au montant de 9 000 \$ taxes incluses soit effectué pour tout bris d'équipement du réseau d'eau potable et financé par le surplus cumulé.

## **29- MANDAT POMERLEAU GÉNÉRATRICE**

**2023-08-224** **Considérant** que le conseil désire effectuer le branchement de la génératrice au centre multifonctionnel pour en faire un centre de service pour sinistrés;

**Considérant** que la firme d'électriciens J.M. Pomerleau inc. a déposé une soumission au montant de 12 000,00 \$ taxes incluses pour les travaux de branchement de la génératrice;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le mandat du branchement de la génératrice au centre multifonctionnel soit donné à la firme J.M. Pomerleau inc. pour un montant de 12 000,00 \$ taxes incluses;

**Que** la dépense sera financé par les aides financières provenant de plusieurs sources dont le ministère de l'éducation, Promutuel volet 4 (MAMH), etc.

### **30- RENOUVELLEMENT TECQ**

**2023-08-225**

**Considérant** que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024-2028;

**Considérant** que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**Considérant** que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**Considérant** que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année;

**Considérant** que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permet le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) sont admissibles à ce programme;

**Considérant** que l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

**Considérant** que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**Considérant** que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**Considérant** que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;



**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la FQM demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- o De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028);

- o D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;

- o De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;

- o De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;

- o De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

**De transmettre** une copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser et à la Fédération canadienne des municipalités.

**Que** cette résolution soit envoyée à tous les membres de la FQM pour adoption et transmission aux intervenants concernés.

### 31- PÉRIODE DE QUESTIONS

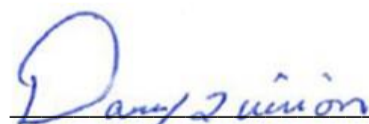
Aucune question n'a été posée

### 32- FERMETURE DE LA SÉANCE

**2023-08-226**

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 21 h.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier